



# Adrien QUATENNENS

DÉPUTÉ DU NORD - COORDINATEUR FRANCE INSOUMISE

## QUESTION AU GOUVERNEMENT

### Livraison de masques périmés, vite la réquisition de l'industrie textile

M. Adrien Quatennens alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur **la livraison de masques périmés ou moisés aux personnels soignants.**

Depuis plusieurs semaines les personnels soignants sont en première ligne face à l'épidémie de Covid-19. **En contact direct avec des malades infectés, ces personnels doivent donc bénéficier des meilleures conditions de protections possibles.**

Pourtant, **après avoir été lancées très tardivement, les livraisons de matériel restent très insuffisantes**, tant en quantité qu'en qualité. « Emmanuel Macron parle de « guerre » ? Alors il faut savoir que les soldats qu'il envoie faire la guerre n'ont que des armes chargées à blanc ». Ce sont les mots d'un pharmacien dans un message adressé à monsieur le député.

Aux témoignages alarmants des personnels de santé sur la manque de masques succèdent en effet des témoignages aussi peu encourageants sur leur péremption.

Certaines unités de soins hospitaliers ont ainsi reçu des masques FFP2 produits en 2009. La durée limite d'utilisation étant de 4 ans, **ces masques sont donc périmés depuis maintenant 6 ans.**

Le directeur général de la santé a donc diffusé une note pour la bonne utilisation de ces masques. Il y préconise un simple contrôle visuel. C'est par un « contrôle » de ce type que **les personnels soignants de La Réunion ont appris que les masques qu'ils ont reçus au cours de la semaine du 23 mars étaient moisés.**



S'il a certes annoncé avoir passé une commande importante de masques à la Chine, **le gouvernement ne répond toujours pas aux inquiétudes urgentes des soignants en la matière.**

**Des mesures de réquisition dans l'industrie textile pourraient pourtant être prises** afin de lancer sur le territoire national la production à grande échelle des masques dont nos soignants ont besoin.

M. Adrien Quatennens interroge donc monsieur le ministre sur **les garanties qu'il compte apporter aux soignants quant à la qualité des protections mises à leur disposition et sur les mesures urgentes qu'il entend prendre pour garantir une production locale de celles-ci.**